

Case Details

Case Details

National ID	link
État membre	Italie
Common Name	Movimento federativo democratico e altro v. Associazione Bancaria Italiana (ABI) e altro
Decision type	Autre
Decision date	21/01/2000
Jurisdiction	Tribunale
Objet	
Demandeur	
Défendeur	
Mots clés	

Directive Articles

Unfair Contract Terms Directive, [Article 1, 1](#). Injunctions Directive, [Article 1, 1](#). Injunctions Directive, [Annex I](#)

Headnote

1. Le Tribunale di Roma a déclaré qu'étaient abusives selon l'article 1469 bis du code civil italien, les clauses conférant à la banque un droit de renoncer au contrat conclu avec le consommateur sans justes motifs et sans préavis raisonnable. Par conséquent, le juge a interdit à l'Associazione Bancaria Italiana de suggérer à ses membres d'adopter pareille clause dans les contrats individuels passés avec les consommateurs.

Facts

Legal issue

Décision

Full Text: [Full Text](#)

Related Cases

No results available

Legal Literature

No results available

Result